L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.

No. 41, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile. [illegible]

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. [illegible]

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes [illegible]

LES ANNONCES qui ne seront pas accompagnées d'ordres [illegible]

LES ANNONCES qui portent [illegible] LES ANNONCES en d'autre nature [illegible]

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de son insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront pendant la saison des plaisirs $30.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR GALVELTON.

Paquebot régulier pour Vendredi, 1er janvier 1841, à 10 heures du matin.

Le steamer à basse pression NEW-YORK, capitaine John T. Wright, partira positivement pour le port ci-dessus le 1er janvier 1841. Ce bateau a été entièrement réparé et offre aux passagers toute la sûreté et le confortable que l'on peut désirer; sa marche est supérieure et il n'est aucun autre bateau [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

Les familles pourront avoir des chambres closes pour elles.

Les jours de départ de New-York sont: de la Nouvelle-Orléans, le 5 et le 20, et de Galveston, le 12 et le 27 de chaque mois, et sera suivi par le steamer Savannah qui partira de ce port le 1er et le 15, et de Galveston, le 7 et le 22 de chaque mois. 28 déc.

PACKET DU DIMANCHE.

POUR VICKSBOURG et tous les ports intermédiaires—Le steamer SULTANA, capt. A. W. Tofts, a commencé ses voyages réguliers entre Vicksbourg et la N.-Orléans, il partira de ce port tous les dimanches matins à 10 heures A. M. Le Sultana étant un des meilleurs bateaux [illegible] ses voyages réguliers à Vicksbourg, ayant été construit d'une manière [illegible] confortable et l'agrément de ses aménagements, ses armateurs sollicitent le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

HYDE & CLARKE, 22, rue Poydras.

N. B. Le Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi matin à 10 heures. 10 déc

PAQUEBOT REGULIER POUR BATON-ROUGE, Port Hudson et tous les ports intermédiaires.

Le steamer TECHE, capitaine Thomasson, fera pendant toute la saison les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus. Partant d'ici tous les mercredis à 10 heures du matin, et de Port Hudson, tous les samedis après l'arrivée des chars. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HENRY TETE, 13, Conti

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Le steamer FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundi et mercredi à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.

Les Ports intermédiaires—Le steamer GEN. W. H. HARRISON, capitaine Batchelder, fera pendant toute la saison les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Lafourche, partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M., et de Donaldsonville le vendredi, à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

HENRY TETE, 12, rue Conti.

POUR LE PORT HUDSON ET BAYOU SARAH.—Le steamer packet régulier NEW-ORLEANS, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les samedis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Hart, à bord du Bayou Sarah. 20 oct

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme paquet régulier, aux ports ci-dessus pendant toute la saison. Il partira des basses eaux. Il fera les voyages entre la Nouvelle-Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. H. VERRET, 9, Nlle Levée.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BALTIMORE.

Les navires suivants composent cette ligne:

Navire Tippecanoe, capitaine Adams (trois-mâts).

Do Susan,	do.	Victor.
Barque Solomon Saltus, do.		Gray.
Do. Mary,	do.	Myrick.
Do. Hal Perry,	do.	Stevens.
Do. Architect,	do.	Graves.

Ces bâtiments sont de première classe, et construits fort avantageusement pour les passagers et sont commandés par des hommes capables. Prix du passage, avec le [illegible]. On fait toujours usage de la vapeur pour remonter et descendre le Mississipi. Le fret ainsi que le passage s'adresser à

G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

CABOTAGE.

POUR LA MOBILE—La goëlette RIO, capitaine Coudon, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 29 déc

POUR NEW YORK, Ligne de la Louisiane et de New-York—Le paquebot MISSISSIPI, capitaine Chester Hillard, ayant été retenu, partira jeudi prochain le 31 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 52 Camp.

POUR BOSTON.—Le superbe paquebot doublé en cuivre, TENNESSEE, capitaine Enoch Eastman, partira pour Boston, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 29 déc.

POUR PHILADELPHIE—Le beau brick doublé et chevillé en cuivre, CORINTHIAN, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement [illegible]. J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. [illegible] l'adresse de Armer Patton à Philadelphie. 28 déc

POUR BALTIMORE.—La goëlette fine voilière DANUBE, cap. Land, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 23 déc

POUR BALTIMORE—La barque paquebot BRAD FERRY, capt. J. J. Stewart, succède au Sultana. Pour fret et passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 29 déc

POUR NEW YORK—Ligne d'Orléans—Le paquebot OCMULGEE, capitaine T. J. Leavitt, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au pied du poteau 33, 1ère municipalité ou à STETSON & AVERY, 89 Gravier.

POUR CHARLESTON—Passage seulement—Le beau brick CATHERINE, capitaine Bennet, partira dans quelques jours. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. ZACHARIE & Co. 28 d

POUR LA MOBILE—Le beau brick ELISABETH, capt. Newton, est en chargement et partira sous peu. J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 25 déc

POUR BALTIMORE—La barque ROSALBA, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Spencer, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face les 14 issues du Triangle, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR SAVANNAH—La goëlette THOMAS EWING, capitaine McFarland, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 25 déc

POUR BALTIMORE.—Le beau brick PERUVIAN, capitaine Watson, ayant son chargement arrivé, partira incessamment. Pour le fret ou le passage, s'adresser à ALEXANDER & DOUGLAS, 12, rue Poydras.

POUR BALTIMORE.—La barque fine voilière SALOMON SALTUS est maintenant en chargement, et partira le 1er janvier. Pour fret ou passage s'adresser à BEDFORD & BECK, 24, Douane. 22 déc

POUR BOSTON—Le brick fin voilier LYCOMING, capitaine Jenkins, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à STETSON & AVERY, 89, rue Gravier.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier ALGENUS, peut prendre 100 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 17 d

POUR NEW YORK—Le brick ZEALAND, capitaine Combs, partira pour ce port. Il peut prendre 80 tonneaux sur la côte jusqu'à 15 milles en remontant le fleuve. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 11 déc

POUR NASSAU (Nouvelle-Providence)—Le brick JAMES, capt. Hudson, peut prendre [illegible] balles de coton et recevoir [illegible]. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co. 55, rue de la Douane.

A VENDRE OU A FRETER.

A VENDRE—Le brick WM. JONES, [illegible] [illegible]

A VENDRE OU A FRETER—Le brick AL[illegible] [illegible] G. BEDFORD & BECK.

[illegible] MARIA [illegible] SCHMIDT [illegible]

A LOUER—[illegible] FORSTALL, ROMAN & Co., [illegible] Levée.

A LOUER—Un superbe MAGASIN [illegible] Vieille Levée [illegible]

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] capitaine Melugin, [illegible] s'adresser au capitaine à bord ou à CURELL [illegible] 17 déc

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ANNE LOUISE, capitaine Lemaître, pouvant prendre 300 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser au capitaine à bord ou à [illegible] ROUNAGE. 12 déc.

POUR BORDEAUX.

Le beau navire [illegible] PALMA, capt. Cayol, ayant une forte partie de son chargement arrêté, partira pour Bordeaux à la fin de ce mois. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord, en face de la rue Hôpital ou à A. LEFEBVRE & Co., 11 déc 33, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Le beau paquebot français VANDELLE, capitaine Gamaud, partira incessamment; pour le surplus du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & Co., 20, Bienville. 21 déc.

POUR GENES, touchant à la Havane—La barque MATHILDE, capitaine Mateo, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co. 19 déc

POUR BORDEAUX.

Le navire fin voilier VAILLANT, capt. Giraud, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira du 20 au 25 courant. Pour reste du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. JORDY, 118, rue Royale. 2 déc—20

A FRETER—Le beau trois mâts MASSACHUSETTS, du port de 1700 balles de coton. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 14 déc

A FRETER—Le joli brick CREOLE, du port de 250 boucauts. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 11 déc

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR LE HAVANE.

Le brick fin voilier CUBA, capt. R. R. Losham, partira positivement Mardi 29 du courant, pour passage ayant de jolies chambres, s'adresser au capt. à bord ou à R. GRONING & Co. 23 d

POUR TAMPICO—La goëlette SAMUEL L. SOUTHARD, capitaine Ransdell, partira positivement jeudi prochain, 31 du courant; et peut prendre une petite quantité de fret, si l'on s'adresse de suite. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co. 23 d

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier APALACHICOLA, capitaine Thompson est maintenant prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus ainsi que des passagers. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co, 56 N. Levée. 23 d

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre CHARLES, capt. Dyer, maintenant en chargement et ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu de jours. Pour fret et passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 24 déc

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière KITE, capitaine Martin, sera immédiatement expédiée. Pour balance du fret de 50 barils sur le pont et passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à ALEXANDER & DOUGLAS, 12, Poydras. 24 déc

POUR LA HAVANE—(Passage seulement)—Le brick paquebot fin voilier EMPRESARIO, capitaine Hernandez, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira mardi prochain 29, pour passage seulement, ayant de belles chambres, s'adresser à bord ou à JOSEPH PRATS, 27, rue Toulouse. 24 déc

POUR MATAMOROS—Par le Fleuve—La goëlette bien connue SOUTHERNER, capitaine Shyler, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & Co. 20, rue Bienville. 15 déc

BATISSE A LOUER.

Cette belle bâtisse située rue du Canal No. 124 (Allée de Hazard) à louer. Cette maison vient de subir des réparations complètes, on pourra entrer en possession immédiatement. F. DE LIZARDI & Co. 19 déc

MAGASIN A LOUER.

UN magasin très vaste rue de la Vieille Levée, et du rail road et bien [illegible], une grande [illegible] proposé pour recevoir [illegible] d'articles d'encombrement, à louer à prix modéré. F. DE LIZARDI & co. 19 déc

A LOUER—Le plus beau logement de la ville, convenable pour une grande famille, ou pour une exposition, ou pension bourgeoise, ou un cercle bourgeois, avec galerie et le tout décoré bien richement; à louer de suite à très bas prix, encoignure Chartres et Douane No. 33. 9 déc.

A LOUER, deux beaux magasins à étages, situés rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Saint-Louis. Pour les conditions, s'adresser au Caissier de la Banque des Améliorations. 2 déc—1 m

MAISONS A LOUER—Plusieurs maisons en briques situées rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine. Une à étage située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, [illegible] rue Washington, et propre à tenir une [illegible], restaurant, ou tout autre établissement de ce genre. Une à étages en briques, située rue St. Ferdinand entre du Port et Moreau, block des Architectes. Pour les conditions, qui seront très avantageuses, s'adresser au No. 125, rue de Chartres. 18 d

FRUITS frais, venus directement de Malaga, [illegible] caisses raisins, [illegible] caisses figues, 200 tambours figues, 200 jarres raisins, 200 caisses citrons. En magasin et à vendre par LEBLANC & EASTLAND, 42 et 43 Nelle-Levée. 2 déc

FER—En débarquement du navire Museum, de Liverpool, 1000 barres fer plat de 1 à 6 pouces, 1000 do fer rond de [illegible], 200 [illegible] de grillages de galerie, 200 jusques fer de charrue, à vendre par PRIESTLY & BEIN, 19, Nouvelle Levée. 4 déc

VOITURES. H. BEACH & Co offrent à vendre leur magasin rue Royale [illegible] un bel assortiment de voitures, calèches, cabriolets à quatre roues, phaetons, tilburys, &c. &c. [illegible]

VOITURES—H. Beach & Co., rue Royale, Nos. 46 et 48, offrent à vendre leur assortiment considérable de voitures, barouches, calèches, tilburys, cabriolets, [illegible] 3 déc

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, 20 barriques vin de Montferrand, 20 barriques de vinaigre blanc. 12 déc ---- Ch. DUFOUR.

AUX NEGOCIANS MEXICAINS.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses: Fusils communs et extra fines, Briquettes, do, Baïonnettes, do, Couteaux, boîtes et [illegible]. WILLIAM FREHN, 56 rue de la Douane. 14 déc

ESPRIT DE THEREBENTHINE—10 barils de Wilmington, Nord, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras.

GOUDRON—500 barils goudron de Wilmington, en grandes [illegible] de la goëlette Octavia, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 déc

RESINE—200 barils résine en débarquement de la goëlette Octavia, de Wilmington, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 déc

BRAI—20 barils en débarquement de la goëlette Octavia, de Wilmington, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 déc

RIZ—Débarquant et 20 demi dito, partie du chargement de la goëlette Octavia, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 déc

CIGARES—100,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick Apalachicola, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 26 déc

BLANC de Baleine—100 caisses marque Bedford, [illegible] et en débarquement du navire Flavius de New York, à vendre par WALTON & COCKAYNE. 28 déc 28 et 29, Nouvelle-Levée.

HARICOTS—100 barils haricots blancs, 200 do do rouges, à vendre par J. VARIN & Co. 17, rue du Commerce.

DRAYS et wagons—4 drays des manufactures de Philadelphie, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, rue Douane.

[illegible] 3 chevaux et à chevaux, de toutes grandeurs, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 21 déc

CHARRETTES légères et fortes, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane.

LAINE A BRODER—Le soussigné a maintenant un assortiment complet de laine de toutes les couleurs ainsi que du canevas qu'il vend en détail. J. E. LOBRE. 21 déc

MOUCHOIRS DE BATISTE—Un grand assortiment de mouchoirs de Batiste à ourlet et à rayures blanches depuis $9 jusqu'à $20, reçu par les derniers arrivages et à vendre par J. E. LOBRE, encoig. Chartres & Conti. 21 déc

EN débarquement du navire Créole et à vendre par les soussignés: 20 demi pipes eau de vie, Cognac, Castillon, 1ère preuve, 5 quarts pipes eau de vie, vieux cognac, Castillon (fine Champagne 1821) 1re. preuve, 25 caisses de 12 bouteilles, vieux Château Lafitte, 25 do do do Gruau Larose, 25 do de 24 demi bouteilles do, 25 do de 25 boîtes sardines à l'huile (102 boîtes). LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 14 déc

EN débarquement du navire la Ville de Bordeaux: 15 caisses de 12 bouteilles truffes conservées au jus, 5 do de 20 1-2 do do do, 4 do de 20 1-4 do do do. A vendre à prix très modérés, par LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 11 déc

REÇU par le navire le Lubec, venant de Bordeaux: 21 barriques vin rouge, Montferrand et St. Julien, 16 1-2 do do St. Julien 1834, 24 1-2 do vin blanc sec de Barsac, [illegible] futailles, 20 roues fromage de Gruyère, à vendre par LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 14 déc

553 SURONS de Tabac de Cuba majeure partie capa, 95 sacs café de St. Yago, 21 boucauts do do do, 3 barçons do do do en débarquement de la goëlette Bella del Mar, en vente par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 25 nov 28, Vieille-Levée.

SANGSUES.

REÇU aujourd'hui un lot de sangsues, à vendre à un picaillon, un escalin et vingt cinq cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier No. 26, entre les rues Condé et Vieille Levée. HENAUD PETITBIEN.

N. B. Les malheureux les recevront gratis, avec l'ordonnance des docteurs connus de l'établissement. 16 nov

Rue Royale, No. 180, encoignure St. Pierre, & rue St. Charles, No. 16, en face d'Hôtel Exchange.

MOREAU a l'honneur d'informer les dames que, pendant son séjour dans la capitale du goût et des modes, il a cultivé les relations des meilleurs coiffeurs pour les nouvelles coiffures de tout ce qu'il fait aujourd'hui la vogue.

Avec aussi les meilleures maisons de fleurs pour coiffures, ainsi que tout ornement doré et en perles, les personnes qui voudront l'honorer de visiter ses magasins, trouveront un grand assortiment de marchandises nouvelles [illegible]

Parfumerie, Montreux, Perrier et autres bons parfumeurs [illegible] Brosses en tous genres, Bourses, Sacs [illegible], Eventails, Paniers d'osier fantaisie, [illegible] Portefeuilles, Souvenirs, [illegible] Nécessaires d'hommes et de dames [illegible]

Dépôt d'Huile Exerzag, infaillible pour faire pousser les cheveux, du docteur Humbert; Eau et Poudre à teindre les cheveux.

Articles d'hommes.

[illegible] Chemises, Cols, Cannes, Gants, Cuirs [illegible]

[illegible] Cartonnages pour étrennes, Tabletterie, [illegible] musique, Tabatières, Miroirs, Ustensiles [illegible] de Pelletier.

Assortiment de Perruques, Frisettes et autres postiches; Fournitures de coiffeurs.

Tous ces articles à vendre en gros et en détail. Donne des leçons de coiffure d'après les dernières modes de Paris. 16 nov.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 187, entre Dauphine et Bourbon.

LE soussigné [illegible] dans les genres les plus nouveaux et les plus beaux, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions et lettres taillées, les lavoirs et autres ouvrages en pierres, en général, [illegible]. C. L. ABEZAR.

Modes et Nouveautés.

AUX DAMES LOUISIANAISES.

AVIS AUX DAMES—Madame JONO, a l'honneur de leur faire savoir qu'on vient de recevoir [illegible] assortiment de diverses [illegible] manteaux, paraisols, [illegible] et de broderie; ainsi qu'un grand assortiment de modes nouvelles, [illegible] bonnets pour dames et enfants, [illegible] et de gants de soie, [illegible] élastiques, [illegible] ainsi qu'un grand assortiment, [illegible] Rue de Chartres, No. 93, encoignure Douane. 11 déc

MM. BINOCHE FRERES ont l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils ont fait l'ouverture de leur magasin jeudi dernier, 19 novembre. 30 nov

LES soussignés s'empressent d'annoncer à leurs habitués et au public qu'ils viennent de recevoir une grande quantité de marchandises telles que: Redingotes, Paletots, Surtouts, Pantalons, — confectionnés dans le goût le plus nouveau. Draps de toutes espèces, Gilets des plus à la mode, Cravates longues et courtes du meilleur goût, toutes blancs et de couleurs, confection Jouvin, Satins et casimirs très nouveaux, Robes de chambre, Caleçons de toile et de coton &c. &c. Qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, Chartres 123. 28 nov CORDEVIOLLE & LACROIX.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné à des prix avantageux:

200 châles kabyles, brochés, tout laine, 150 do do brodés chenille do, 100 do do divers, fantaisie, 50 do Augora, 50 do Mérinos noir uni, 1 caisse broderies montées, 1 caisse parapluies et ombrelles, 4 caisses fleurs et guirlandes pour bal, 25 douzaines éventails variés, 3 balles couvertures de coton, assortis, 600 douzaines chemises de couleurs et blanches, 6 caisses indiennes fond couvert et mi fond, 6 caisses jaconnat et mousseline imprimée, 2 caisses imitation madras, 1 caisse crêpe assorti de couleurs, 1 balle toile de Flandres pour drap de lit, 600 caisses vin de Médoc, divers crus, 1 caisse satin noir uni, 30 barriques do do, 400 paniers anisette superfine, Champion, 50 caisses du même, 150 paniers anisette, 20 demi barriques vin blanc sur grave, 3 caisses cèpes. FREDERIC BONIS, 21 déc rue Royale entre Toulouse et St. Pierre

M. Vor. DECAUX, rue de Chartres No. 95, encoignure Conti, prévient ses [illegible] qu'il fera l'ouverture de son [illegible] prochain. Il offrira en vente [illegible] ci-dessous désignées, dont [illegible] choix pendant son séjour à [illegible]

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps divers en nuances [illegible], Casimirs et nouveautés pour pantalons, [illegible] Satins, gazes, cordons [illegible] à vendre, et généralement tout ce qui concerne [illegible]

HABILLEMENTS POUR HOMMES.

Redingotes et habits, Paletots en drap piloté, manteaux, et capuchons, Pantalons en drap de nouveautés, Gilets en soie, cachemir satin et velours.

HABILLEMENTS D'ENFANS.

Un joli choix de petites [illegible] talons et divers articles pour [illegible] nier goût.

ARTICLES POUR VENDRE EN GROS.

Chapeaux en soie [illegible]. Parfumerie de [illegible] pour hommes et pour enfants, Gants de Montpelier et de Piver, Ire. qualité, Gants chevreau, agneau, castor et soie, Chemises de couleurs et en coton blanc, Chemises en toile, qualité superfine, Bretelles en soie, diverses qualités, Fleurs et autres articles pour les modistes, Cols de dames, schals et autres articles de lingerie.

Un très joli assortiment de cravates en soie en mérinos et en satin broché.

Manteaux pour dames en satin, laine et en drap, Robes de chambre en cachemir, soie et tartan, Bottes et souliers de bal. Plus, un bel assortiment de mercerie.

De plus, parapluies et drap de billard.

Le public est prévenu qu'il trouvera également l'assortiment des marchandises ci-dessus désignées dans son ancien magasin, rue Royale No. 75; les prix seront cotés au plus bas pour du comptant. VOR. DECAUX.

Rue de Chartres, No. 95, encoignure Conti, et rue Royale No. 75, entre Bienville et Conti. 4 déc.

MANUEL BLASCO & Co. rue de Chartres No. 63, entre Bienville et Conti, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord un très bel assortiment d'habillements confectionnés dans le dernier genre et qu'ils offrent à vendre AUX PRIX COUTANT, étant pour la liquidation de la maison. Ils préviennent par la même occasion les personnes qui auraient quelques réclamations à faire à la maison d'envoyer leurs comptes, et celles qui doivent de vouloir bien solder leurs dûs au dernier de décembre.

L'ASSORTIMENT CONSISTE EN:

Paletots ouatés diverses qualités, Surtouts en drap piloté ouatés, Levites de chasse ouatées, Levites fines noires et couleurs assorties, Habits fins noirs et couleurs assorties, Pantalons en casimir diverses qualités, Gilets de dessous cachemire, Gilets de dessous satin noir, Do do do fantaisie, Manteaux en drap français, Do en poil de chèvre, Cravates en mérinos couleurs, Do en satin noir et fantaisie, Bretelles fines soie élastique, Do brodées, Foulards qualités assorties, Gants en peau glacée, Do en mérinos, soie et coton, Mouchoirs en laine et mérinos, Do coton écru et blanc, Chemises en toile fine, Do coton devant toile et à jabot, Chemises en mérinos tricot, Caleçons do do, Chemises en coton écru tricot, Do do blanc do, Caleçons en coton écru tricot, Do do blanc do, Chemises en soie tricot, Caleçons do do, Manteaux en drap pour dames, Robes de chambre en mérinos ouattées, Parapluies, Cannes à épée montées en or et argent, Do jone plombées, Do en fer, Chapeaux de soie pour hommes, Do en feutre noir et gris, Do de soie d'enfant, Do feutre noir gris et blanc, de cadet, Do do do do d'enfant, Habillements d'enfants de 2, 3 et 4 ans, Do pour cadet, Paletot do, Surtouts do. Un très grand assortiment de pantalons de cotonnade au plus bas prix, fait à la mode. 28 nov

SUPPLEMENT de nouvelles marchandises reçu par le navire Gatonia: Robes de mousseline laine, nouvel article, Dentelles de Lille, Valenciennes, et application Bruxelle, Do de toutes sortes de toutes les largeurs, Broderies en demi-soie, application Bruxelle, Cols brodés extra riche, Franges en soie torse, boutons de soie, Bonnets et rephorines en chenille, Corbeilles en soie, perles or et argent, Rubans de velours, coulures et largeurs assorties, Eventails pour bal, tout nouveau, Manteaux d'enfant avec leurs pantalons, Crochets pour boutonner les gants, Cordonnets, agrafes, &c. &c., à vendre par J. E. LOBRE.

LOISON & SILVESTRE, 73 rue Royale, préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir par les navires Swanton et Lorena

UN GRAND ASSORTIMENT

D'HABILLEMENTS POUR HOMMES, ENFANTS ET CADETS.

faits à Paris par les tailleurs les plus en vogue, dans le dernier goût et d'étoffes nouvelles. Rien n'a été négligé par les soussignés pour que tout ce qu'il y a de bien dans cette partie. Une visite à leur magasin en leurs marchandises convaincra mieux que tout ce qu'ils pourraient dire pour en faire l'éloge.

Paletots casimirs matelassés doublés soie ouatés et piqués, superbes. Do do do doublés de différentes étoffes de fantaisie, du genre le plus nouveau. Do de Castorine très confortables. Redingotes habillées, droites et croisées de divers genres et couleurs. Habits de ville noirs et autres très beaux. Habits à la française, des couleurs les plus fashionables. Gilets de cachemire noirs et autres, à châles et croisés. Do de Satin noir et à dessins. Do de nouveautés de toutes sortes en soie, cachemire, &c. &c.

Pantalons en casimir et étoffes nouveautés, à plis, à braguettes, à pont, &c. &c. Cravates tout ce qu'il y a de beau et de nouveau dans ce genre.

Robes de chambre, en châles, cachemire, en napolitaine, mousseline de laine très belles et de tout genre.

Habits d'enfant, blouses parisiennes, redingotes, paletots, gilets, pantalons et Mancanille. Le tout fait dans le dernier genre et suivant les modes parisiennes.

En outre—Bottes, chaussons vernis, chaussettes de bal, brodées et unies, chaussettes coton, gants, cannes, et en général tout ce qui concerne la toilette d'homme et d'enfant se trouve chez LOISON & SILVESTRE, 21 oct— No. 73, rue Royale.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Rubicon, du Havre, Powhattan, de Liverpool, et autres arrivages, un grand assortiment de marchandises nouvelles, parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:

MEUBLES PALISSANDRE & ACAJOU.

Pianos, Tabourets de Pianos, consoles, armoires à glace, commodes et secrétaires pour dames et pour hommes, toilettes et lavabos, ditto pour hommes, miroirs à barbe, fauteuils à la Voltaire, de couvert et cn.n. de couleur, de de bureau, Psychés, écrans à secrétaire, à éventail, à transparent &c. &c., tables et guéridons à ouvrage, de diverses formes et genres, grands métiers à broder, en palissandre et acajou, tables de nuit, lits en repos à tréteaux et stipes, tables rondes et carrées à dessus de marbre, tables à jeu, grands bureaux pour hommes &c. &c.

ORNEMENS DE CHEMINEE & SALON.

Un bel assortiment de pendules en porcelaine, bronze, ébène avec candélabres et vases assortis, candélabres et lampes en cristal, lampes à la carcelle, lampes anglaises, vases à fleurs en porcelaine et cristal &c., chandeliers en cristal en couleur, à verre, plaqués en bronze et en cristal, lustres en cristal, lampes à suspension, en bronze, lampes de corridor, garnitures dorées pour portes, glaces, français de toutes dimensions.

PORCELAINE ET CRISTAUX, FANTAISIE:

Un grand assortiment d'articles en porcelaine, dorées, riches et en cristal blanc et de couleur, tels que garnitures de toilettes, verres d'eau, flacons, boîtes à poudre, porte-fleurs, vases, vide-poche, coupes, tête-à-tête, jardinières, veilleuses, &c. &c.

ARTICLES D'ETRENNES ET DIVERS:

Un joli choix d'articles d'étrennes et de fantaisie, meubles d'enfants et de jeunes personnes, boîtes à bijoux, à odeurs, à ouvrage, à jeux, à Boston, corbeilles &c. &c. en palissandre, ébène et écaille, incrustation riche, poupées, poupons, jouets mécaniques et un grand assortiment de joujoux très nouveaux.

PLAQUES ANGLAIS:

Bouiroirs, chandeliers do, à vernis, lampes, porte-liqueur, porte-huiliers anglais, cafetières, sucriers, porte-carafe, bouts de table, coquetiers, beurriers, plateaux, corbeilles &c. &c.

PORCELAINE ET VERRERIE.

Toujours en magasin un assortiment complet de porcelaine blanche, à filet, or et à fleurs, et de cristaux pour service de table; tels que services à dîner, de à déjeuner, de à thé, de à dessert, carafes, gobelets, verres, guéridons, bouteilles, salières &c. &c. à vendre par service ou en détail.

DIVERS:

Plumes de Perry, coutellerie anglaise de table; coutellerie à la Copy et à Dubel oy, fleurets, gants, masques, lampes, boîtes à papier, lampes de bureau, fournitures [illegible] &c. &c. V. & O. VIGNAUD, 21 nov No. 40, rue de Chartres

HABILLEMENTS A LA MODE.

No. 50, Vieille-Levée, entre Conti et Bienville.

DUBANG & Co.

ONT en mains un joli assortiment d'habits de drap fin et de surtouts à la mode qu'ils offrent à vendre pour du comptant. VINOT, FIASTROS. 23 nov—

MARCHANDISES SECHES nouvellement reçues:

Manteaux en satin brodés dernier genre, Do satin laine et drap. SOIRIES—Reps, glacés, unis et façonnés, Florentines unies et quadrillées, glacées, Gros de Naple, Gros de Suisse et Gros Grains Noirs, Soies d'Italie et satin grande largeur, Velours noir pure soie, crêpes assortis, &c. &c. Un grand assortiment de châles. 10 déc LORNE & PROIS, 51, rue de Chartres.

CHARBON de Cannel en Masses et en boucauts; de Coke [illegible], à vendre en lots convenables aux acheteurs. ALEX. PARK, 11 déc 51, Commune.

ENTREPOTS DE CHARBONS.

CHARBON de Cannel et d'Orrell, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 11 déc

CHARBON—Constamment en mains un approvisionnement du meilleur charbon de Cannel, de Pittsburg, d'Anglais, à vendre en lots au gré des acheteurs, dans le dépôt à Liverpool, à l'entrepôt du charbon, rue du Canal, No. 139, entre les rues Carondelet et Baronne. 30 oct

CHARBON, 40 barriques, de Liverpool, à vendre à $1 50 la barrique, ou du charbon de cannel de choix en main, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 12 oct 134, Vieux Bassin et 137, rue des Remparts.

CHARBON—100 barriques charbon de Peach Mountain de Cores de Philadelphie, à vendre en lots pour l'usage des familles en débarquement par JAMES D. DENEGRE. 24 nov

CHARBON A GENDRE ROUGE—110 boucauts charbon, à cendre rouge, pour le ménage, et reçu à bord de Philadelphie, Boyertown et de Philadelphie, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 28 nov

AMM. & BOULIGNY—Marchands de charbon, rue de la Course entre les rues Tchoupitoulas, la Nelle Levée, [illegible] Charbon de Pittsburg [illegible] les ordres pourront être laissés à Pertuit [illegible] Bouligny et Company, rue de la Vieille Levée, No. 93, chez Duclerc, Woodley & Co., rue de Chartres, [illegible] Alfred Moret, rue Royale No. 20, ou chez Benjamin Leroy, rue de Chartres. Les ordres qui seront laissés aux adresses ci-dessus seront [illegible] 6 oct

AVIS—Le public est respectueusement prévenu que A. Oliver a un grand dépôt de charbon de terre dans la rue Dauphine entre les rues Canal et de la Douane. Il vend du charbon de terre et de cannel à aussi bon marché qu'aucune des maisons de cette ville. Ils se recommandent au patronage de ceux qui voudront bien lui donner des ordres qu'il s'empressera de remplir ponctuellement. On trouvera à son dépôt quelques petits barils de charbon de terre de Cannel qui sont convenables exprès pour l'usage des familles. Bureau 29, rue Bienville, ou au dépôt de charbon de terre. 19 d

CHARBON de Cannel et de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY, 27 nov 134, Vieux Bassin et 137, rue des Remparts.

AUX Personnes qui tiennent hôtel et pension—Les soussignés feront une assez jolie réduction à ceux qui contracteront avec eux pour le bois et le charbon. W. E. & R. MURPHY, 27 nov 134, Vieux Bassin et 137, rue des Remparts.

CHAUX, briques, sable, goudron, charbon de bois, merrains, bois de chauffage, &c., constamment en vente par les soussignés au Bassin Caron delet entre St. Claude et Trémé. [2] CHAUCHON & LEROY

CHAUX, Briques, Sable, Bois de Chauffage, &c.—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CH. GUESNARD. 27 oct.

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une Institution d'Assurances sur la vie [illegible] [illegible]

[illegible]

Les personnes [illegible] formant à peu près le moitié de celles qui [illegible] des machines pour les [illegible] William Tift. 14 déc

V. & O. VIGNAUD [illegible] No. 40.

ONT reçu [illegible] assortiment d'articles de fantaisie et [illegible]

AMEUBLEMENT ET PALISSANDRE [illegible]

PORCELAINE ET CRISTAUX [illegible]

[illegible]

DR. W. SMITH, CHIRURGIEN DENTISTE, de Pennsylvanie.

ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Conti et de Chartres [illegible]

Références à la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

TOILE [illegible]

MELASSE [illegible] CONVERSE & Co., N. Levée

NOIX [illegible] CONVERSE & Co., N. Levée

MOLASSES [illegible]

HUILE [illegible]

FARINE [illegible] CONVERSE & Co., N. Levée

WHISKEY [illegible]

EAU DE VIE [illegible] CONVERSE & Co., N. Levée

TOILE [illegible] W. & H. FULLER, 42, Poydras

FOIN [illegible] MAHARD & BRO., 38 N. Levée

FROMAGE [illegible] MAHARD & BRO., 38 N. Levée

CHAMPAGNE [illegible] BENJ. DOUGLAS, 12 Poydras

BEURRE [illegible] BENJ. DOUGLAS, 12 Poydras

TRAITES [illegible] sur le Nord [illegible]

TRAITES sur le [illegible] B. GRONING & Co.

A VENDRE [illegible] J. F. LAGUERENNE & Co.

A VENDRE [illegible] J. F. LAGUERENNE & Co.

FROMAGE [illegible] CANTIN DAB [illegible] St Louis

RIZ—[illegible] JAMES DENEGRE, 16, rue de la Douane

TRAITES SUR PHILADELPHIE, à vendre par JAMES DENEGRE, 16, rue de la Douane. 14 déc

TOILE à Drap [illegible] J. ALBERT [illegible] 29 déc

AROOISES DE WELSH [illegible] LYALL & DAVIS [illegible] Remparts. 28 d

SARDINES A L'HUILE ET PETITS-POIS en boîtes et demi boîtes, en débarquement du navire Marengo, venant du Havre, et à vendre par ANT. MOLIER. 28 déc Rue St Louis No. 85.

PORTE CRAYONS EN OR—Un grand assortiment de nouveau modèle pour dames et pour hommes de manufactures d'Angleterre à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 21 déc.

BEAUX FUSILS DOUBLES.—Les soussignés viennent de recevoir un bel assortiment de fusils supérieurs de différentes qualités et calibres. Ces armes sont des meilleures manufactures et ont toutes les améliorations, à vendre à des prix modérés aux acquéreurs. 24 déc HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres.

CAFE—par sacs Café vert de la Havane en débarquement en magasin, à vendre par JOSE PRATS, 27 Toulouse. 21 déc

HABITS CONFECTIONNES.

En gros et en détail.

MEARING & KATCHAM encoignure des rues Vieille-Levée et Bienville, reçoivent constamment des articles nouveaux de ce genre de leur manufacture du Nord, leur stock est en ce moment très complet en toute espèces d'habillements d'hiver.

AUSSI:

Habillements pour nègres, chemises en coton et en laine, chemises de couleurs, cravates, gants, parapluies, malles de voyage etc. etc. Le tout à très bas prix au comptant ou papier du pays.

Les amateurs sont invités à rendre visite à leur magasin pour y voir leurs marchandises. 19 déc

FAUTEUIL PATENTE.

IL a été reconnu par tous ceux qui ont fait usage du lit ou fauteuil patenté de Hays qui vient d'être nouvellement perfectionné, que le meuble susposé est tout ce qu'il a de plus commode, confortable et de plus élégant.

Outre la berceuse commode dont ce meuble est en partie composé, on y a ajouté, un berceau et des roulettes pour pouvoir être transporté plus facilement d'un appartement à un autre; il est également de lit ou de berceau, on peut le fixer de manière à faciliter la position qui peut être la plus agréable à celui qui l'emploie, et qui rend ce meuble de l'usage la plus commode pour les personnes impotentes ou malades.

Pour plus d'informations, s'adresser rue Royale No. 16, où ce meuble est à vendre à prix modéré. 18 d H. BEACH & Co.

ASPHALTE.

B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes.

Ainsi, la yarde est fixée à $1 60 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de ses confrères. Terrasses couvertes en asphalte en $1 la yarde, Id. à la brosse, garanties pour un an, 25 cents la yarde. Bureau rue No. 6, Passage de la Bourse. 10 nov

HABILLEMENTS—15 caisses habillements pour la saison, comprenant des vestes en satinets, Kersey et coton ades, des pantalons en satinets, kersey, peau de daim, et cotonnade de fantaisie des Attakapas et de New-York; redingottes et pantalons de Derry; chemises en calicot, Merrimack, à carreaux, unies et avec devants, chemises de coton avec le col et le devant en toile, chemises de flanelle, de coton et en flanelle rouge, bonnets d'Angola, caleçons en coutil et en flanelle, blanches et en flanelle, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 30 déc 134, rue des Magasins.

MARCHANDISES SECHES—En débarquement du navire Pontiac, du Havre, un bel assortiment de mousselines unies, brodées, mille fleurs et à plantes; velours noir tout soie pour robes, fleurs artificielles, soieries nouveau genre, et cols brodés. Aussi en magasin, articles de nouveautés par la maison Bahlorn et Nauclaux des toutes qualités; en satin brodé, drap et satin de laine, ombrelles satin et gros de Naples brochés et unies, à vendre à bas prix pour du comptant. LORNE & PROIS, 30 déc 31, Chartres.

SANGSUES—Reçu par le dernier arrivage—5000 grosses sangsues. Le choix, à vendre à la pharmacie du soussigné. J. METGE, 30 déc 109, rue Royale.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & FERNET.

Vente positive de propriétés foncières.

IL sera vendu, mercredi 6 janvier, à midi, à l'Arcade de Banks:

Les propriétés foncières suivantes, situées dans la seconde municipalité, savoir:

2 lots de terre portant les nos. 1 et 2 de l'îlet borné par les rues Benjamin, Hunter, Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, [illegible]. Conditions—6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit.

Aussi—2 lots de terre situés dans le faubourg Annonciation dans l'îlet no 2, borné par les rues Tchoupitoulas, Coleste, St. James et Levée, ayant chacun (mesure française) 30 pieds de face sur 130 pieds de profondeur. Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois.

Aussi un lot de terre situé au coin des rues Clio et Erato, ayant 22 pieds de face sur la rue des Nayades, mesure anglaise, sur 125 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, entre les lignes parallèles avec toutes les améliorations qui en dépendent; le tout en terre, et les banquettes achevées et payées.

La situation de ce lot est extrêmement désirable, étant entre le jardin de M. Hubert et la propriété de J. M. Beall; cette propriété est louée à raison de $18 par mois. Conditions—1/3 comptant, balance à 6 et 12 mois.

Tous les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur et porter hypothèque jusqu'à parfait paiement; et les billets ne sont pas payés à échéance ils porteront intérêts à 10 pour cent par an.

Un beau lot de terre à l'encoignure des rues Religieuses et de la Cour de la municipalité, mesurant 30 pieds de face à la rue des Religieuses sur 120 pieds de face à la rue de la Course avec les banquettes construites sur le devant.

Cette vente aura lieu positivement pour clore une affaire.

Conditions: $500 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant E. Hermann not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 d—2

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Barthélemy Jourdan et ses créanciers.

IL sera vendu le jeudi 7 janvier 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 23 novembre 1840,

Les propriétés ci-après décrites abandonnées par Barthélemy Jourdan à ses créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre de forme irrégulière situé en cette ville, rue Dumaine, entre les rues Royale et Condé, mesurant au pied français 35 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur inégale de 121, 107 et 74 pieds 6 pouces. Ensemble les bâtisses et améliorations.

2o. Un lot de terre situé au bas de cette ville dans l'îlet compris entre la rue de la Levée, un chemin public; la rue St.-Ferdinand, la rue Moreau et la rue Montégut et désigné par le No. 13 suivant un plan de dix sept lots de terre, dressé par MM. Louis Joseph Pilié et Jean Communy [illegible] voyers de cette ville, le 17 février 1834 et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire. Ledit lot de terre mesurant [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue St. Ferdinand, [illegible] pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot désigné au dit plan par le No. 14; de l'autre côté par le No. 12 [illegible] profondeur par un passage [illegible] qui doit servir à l'usage commun [illegible] Ensemble le [illegible] en briques [illegible] granit et toutes autres dépendances du dit lot de terre.

3. Un lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite et désigné par le No. 11 [illegible] sur le plan susmentionné, dressé par Louis [illegible] et Jean Communy; ledit lot de terre mesurant au pied [illegible] 22 pieds 6 [illegible] de face à la rue St. Ferdinand, sur [illegible] de profondeur, borné d'un côté par le No. 13, premièrement décrit, de l'autre côté par le lot désigné sur ledit plan par le No. 10 et dans la profondeur par le passage susmentionné, [illegible] audit plan, ensemble le magasin en briques à deux étages au-dessous du rez-de-chaussée dont la façade est en granit et toutes autres circonstances et dépendances, dudit lot de terre.

4o. Un lot de terre situé rue Piété entre Craps et Amour, à droite en allant vers la Cyprière et vers le milieu de l'îlet, ayant 32 pieds de face à la rue Piété, sur 120 pieds de profondeur.

5o. Un lot de terre situé rue des Bons Enfans, entre Piété et Elmire, à gauche en descendant, ayant 30 pieds de face à la rue des Bons Enfans sur 120 pieds de profondeur.

6o. 2 lots de terre situés au faubourg Washington, rue Girod, entre les rues du Port et [illegible] de Lafayette, ayant chacun 29 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

7o. Toute cette portion de terre située au faubourg Washington, dit district Cleuet, désignée comme formant l'îlet marqué 51, à un plan dressé par M. J. Pilié, député voyer, le 17 mai 1833, déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, ledit îlet borné par les rues Cleuet, Louisa, Génie et Liberaux, et composé d'une portion de terre composée de 14 lots désignés No. 3 à 11 et 17 à 26 inclusivement, [illegible] portion de terre, 235 pieds 6 pouces, [illegible] de face à la rue du Génie, 311 pieds de face à la rue Cleuet 235 pieds 6 pouces [illegible] de face à la rue des Liberaux et 311 pieds sur la ligne qui sépare de la réserve faite pour un égout public [illegible] de terre mesurant 82 pieds 1 pouce [illegible] de face à la rue du Génie et s'étendant en profondeur [illegible] lignes parallèles jusqu'à la rue de la [illegible] et quelle elle mesure la même façade [illegible] tion de terre composée de 12 lots Nos. [illegible] vement, mesurant 212 pieds de face à la rue du Génie, 311 de face à la rue Louisa, 212 [illegible] la rue des Liberaux et 311 pieds sur [illegible] sépare de la réserve faite pour un égout [illegible] de tous les droits, facultés et servitudes [illegible] et dans l'endroit réservé à [illegible] du district ainsi qu'il est [illegible] propriété.

8o. Une portion de terre [illegible] district Dousseau, dans le nouveau faubourg Washington au-dessous de cette ville, désignée [illegible] sur un plan dressé par Louis Surgi [illegible] daté du 27 septembre 1836 et annexé [illegible] MM. Surgi Duéas et Dujay à C. Pollock [illegible] port de C. Pollock, notaire, en date du 12 [illegible] 1836. Lequel îlet est borné par les rues La Force, Féliciana, de la Force et Cleuet et se compose de 21 lots Nos. 1 à 21 inclusivement, ensemble les constructions, droits, privilèges, [illegible]

9. 2 lots de terre situés dans le nouveau district Dousseau, dans le faubourg Washington au-dessous de cette ville, désignés sur un plan dressé par L. J. Pilié, député voyer de la ville, le [illegible] mai 1833, et déposé en l'étude de Carlile Pollock.

10. Lot No. 9, dans l'îlet No. 9, ayant [illegible] face à la rue Piété entre Craps et Amour [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

20. Lot No. 4, dans l'îlet No. 9, ayant 30 pieds de face sur la Promenade des Bons Enfans [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles [illegible] côté de la rue Piété par le No. 3, et [illegible] Désirée par le No. 5.

10. Deux lots de terre faisant partie des Communes, situés derrière cette ville, désignés par les Nos. 10 et 17 de l'îlet No. 9, [illegible] plan dressé par Bourgerol, voyer de la municipalité No. [illegible], sous la date du 4 décembre 1838, annexé à un acte de dépôt du rapport de Felix de Armas, notaire, mesurant chacun des lots de terre comme suit.

Le lot No. 10, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Franklin, même mesure sur la ligne du fond et 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 7, de l'autre par le No. 11, et dans la profondeur par le lot No. 9 du même îlet.

Le lot No. 17, mesure 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal, même mesure sur la ligne du fond et 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 16, de l'autre par le lot No. 18, et dans la profondeur par le No. 11 du même îlet, ensemble toutes les circonstances et dépendances des dits deux lots de terre.

ACTIONS.

160 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane.

82 actions de la banque des Améliorations, payées en plein.

ESCLAVES.

LAFORTUNE, vieux nègre,
MATHILDE, domestique de maison,
ANNETTE et ses enfans,
JOHN, nègre infirme,
DICK, vieux nègre,
NED, vieux nègre,
POMPE, vieux nègre.

CONDITIONS.

Pour les propriétés foncières—1/5 comptant, et la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Les esclaves.—6 et 12 mois de crédit—Le tout en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement des billets à leur échéance, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans autoriser par cette clause les acquéreurs à en retarder le paiement.

Pour les actions, comptant.

Les actes de vente se passeront par devant Louis T. Caire, not. pub. 10 déc

Esclaves de valeur à l'encan.

Pour les risques et périls de premier adjudicataire.

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu à l'encan Mercredi, 6 janvier, à midi, à l'Arcade de Banks:

La mulâtresse SUZANNE, âgée de 21 ans, bonne couturière, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.

La négresse DALLY, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, pleinement garantie.

Vendues pour le compte de Mr. A. [illegible], le tout n'a pas satisfait aux conditions de la première adjudication. Conditions, comptant.

Les actes de vente par-devant J. B. Marès, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 déc

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de propriétés de valeur et d'actions de Banque.

IL sera vendu vendredi le 15 janvier prochain 1841, à midi, à la Bourse St. Louis:

1o. Cette belle maison en briques à trois étages et le lot sur lequel elle est bâtie, située à l'encoignure de [illegible] Carondelet et du Canal, désignée par le lot No. 1, ayant 30 pieds [illegible] la Banque de l'Union. Le lot mesure 30 pieds [illegible] de face à la rue du Canal et 120 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Carondelet, mesure anglaise.

Les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 auront le privilège d'une allée de quinze pieds de largeur sur le derrière de ladite propriété, ayant été réservé et approprié à l'usage commun de ladite propriété et desdits lots, comme il apparaît sur le plan No. 9, déposé en l'étude de F. Grima, Not. Pub.

Conditions. L'acheteur se chargera du paiement d'un emprunt de $9000 obtenu sur les actions et dû le 1er. février 1841. Sur cette somme $1500 seront payables comptant à ladite époque, et la balance de $8,000 sera [illegible] avec l'intérêt de 7 pour cent par an, en conformité des dispositions de la charte de ladite Banque. La balance du montant du prix de la vente sera payable à 1, 2 et 3 ans en billets endossés à la satisfaction de la Banque de l'Union, et portant hypothèque sur la propriété et sur les actions.

20. Cent cinquante actions du fonds capital de la Banque de l'Union.

Conditions, comptant.

30. Un lot de terre désigné par le No. 7, situé à l'encoignure des rues Commune et Phillipa, et mesurant 27 pieds 11 pouces sur la rue Commune, sur une profondeur de 125 pieds, 7 pouces sur la rue Philippa.

Le lot de terre No. 9, dans la rue Phillipa, entre les rues Commune et Gravier, mesurant 30 pieds de face sur 109 pieds de profondeur.

6o. Le lot de terre No. 5 sur la rue Commune entre Phillipa et Baronne, mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur 121 pieds un pouce de profondeur.

6o. Le lot de terre No. 6 dans la rue Commune, entre Phillipa et Baronne, contigu au lot No. 5, et mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.

7o. Le lot de terre No. 4, contigu au lot No. 6, mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur 119 pieds 11 pouces de profondeur.

Conditions: Le lot d'encoignure $1100 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans. Les autres quatre lots $600 comptant chacun, et la balance à 1, 2 et 3 ans en billets endossés à la satisfaction de la Banque les Citoyens et portant hypothèque sur la propriété vendue.

Ce 60 actions du fonds capital de la compagnie d'assurance maritime et contre les incendies, de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles $80 par actions ont été payées.

Conditions à la vente.

21 déc—30, 31 d—6, 7, 9, 11, 14 et 15 janv.

MACHINES A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodloe & Coun, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre. 13 d—1an FRERET BROTHERS.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Delery—Vente par le Registre des Testaments—Samedi le deux Janvier 1841 à une heure P. M. à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 Novembre 1840, sera vendu pour le compte de la succession de [illegible] Delery, les esclaves ci-après désignés, savoir:

10 LINDOR, nègre âgé d'environ 40 ans, charretier et laboureur, et un peu charpentier.

20 REBECCA, négresse âgée d'environ 43 ans, domestique de maison et bon sujet.

3o CELESTIN, fils de Rebecca, mulâtre âgé d'environ 18 ans, borgne.

4o PAULINE, mulâtresse âgée d'environ 21 ans, domestique de maison, et blanchisseuse.

5o JULES, mulâtre, fils de Pauline, âgé d'environ 16 ans, domestique de maison.

6o VICTOR, mulâtre fils de Pauline, âgé d'environ 11 ans.

7o HYPOLITE, mulâtre fils de Pauline, âgé d'environ 6 ans.

8o ADELINE, négresse, cuisinière et blanchisseuse, âgée d'environ 22 ans, avec son enfant Celeste, âgé d'environ 3 ans.

Conditions de la vente—Six, douze et dix-huit mois de crédit pour billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque sur les dits esclaves, les dits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de leur échéance jusqu'à parfait paiement en cas qu'ils ne seraient pas payés à échéance.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistrer des Testaments.

Gazette de vente aux frais des acquéreurs devant F. Grima, notaire public. 30 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Conand—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Victor Conand administrateur de la succession de Noël Conand décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments. 14 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu John Dwyer—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Richard Swain, administrateur de la succession de feu John Dwyer ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistrer des Testaments. 31 déc

COUR DES PREUVES—Attendu que Julien Adolphe Lacroix, [illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des Lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Walter, [illegible] décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistrer des Testaments. 2 déc

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1840.

UNE élection par les actionnaires de dix directeurs pour cette Institution, sera tenue à la maison de banque, le lundi premier de février prochain, depuis dix heures du matin jusqu'à trois de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,

H. PERRAULT, Caissier.

BANQUE D'ORLEANS

16 décembre 1840.

LES actionnaires de cette institution sont notifiés qu'une élection de treize directeurs pour servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, lundi quatre de janvier prochain, depuis 10 heures du matin à 3 heures. JAMES B. HULLEN, Caissier.

BANQUE DU GAZ DE LA NELLE ORLEANS

2 décembre 1840.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution sera tenue dans le local de la Banque, lundi le 4 janvier prochain, de 10 heures a. m. à 2 p. m.

Par ordre du bureau.

W. J. HOUSTON, Caissier. 3 déc—33

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MARCHANDS.

Nelle-Orléans le 21 décembre 1840.

L'ELECTION des directeurs de cette institution pour l'année prochaine, aura lieu le lundi 11 janvier 1841, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

SAML S. BELF, Secrétaire.

AVIS.

BANQUE DES MARCHANDS.

Nouvelle-Orléans, le 21 décembre 1840.

UNE élection des directeurs de cette institution aura lieu [illegible] 1841, de 10 heures à 2 heures P. M.

ROBERT COPLAND, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE.

Nelle-Orléans, 30 décembre 1840.

L[illegible] ARMSTRONG, Secrétaire.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.

Nelle-Orléans, le 29 décembre 1840.

L[illegible]

[illegible] G. NICOLAS [illegible]

M[illegible] ESCLAVES DIVERSES [illegible]

[illegible] BONNE RECOMPENSE [illegible]

AVIS—Le soussigné prévient [illegible] qu'il vient de recevoir [illegible] nouveaux dessins, gants, [illegible] bottines, souliers, [illegible]

MERINOS A BRODER [illegible] HENRY D'IVERNOIS, 39 Chartres au 1er.

FROMAGE de Gruyère [illegible] LOREILHE & VALETON, encoignure Royale et Douane.

FRUITS [illegible] Lubeck, [illegible] LOREILHE & VALETON, encoignure Royale et Douane.

TRUFFES [illegible] LOREILHE & VALETON, encoignure Royale et Douane.

LIQUEURS de la Martinique: le soussigné vient de recevoir directement un assortiment de [illegible] qu'il garantit de toute première qualité. LOREILHE & VALETON, encoignure Royale et Douane. 20 déc

MARCHANDISES ayant droit au drawback—[illegible] [illegible] HENRY D'IVERNOIS, 39, Chartres, au 1er. 29 déc

MEDICAMENTS, &c.—Les soussignés ont constamment en mains des médicaments de première qualité et convenables pour les habitations, qu'ils pourront vendre à des prix modérés. JARVIS & ANDREWS, 29 déc 21, Commune et 72, Canal

MOUSSELINES—Unies, brodées, [illegible], cols brodés au passé, bandes et [illegible] pièces, cravates en jaconas, mousseline [illegible] et à carreaux, mouchoirs brodés, en batiste, [illegible] récente à vendre par BOURRY [illegible] 29 déc Rue de Chartres No. [illegible]

MARCHANDISES SECHES—[illegible]

BOITES & Brodequins—[illegible] ISAAC BRIDGE & Co.

CHAPEAUX—[illegible] ISAAC BRIDGE & Co.

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.

BILLETS de la Banque de l'Ohio, et de l'Illinois, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 30 déc

WHISKEY—200 barils marque du Philadelphie, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 31 déc

GRAISSE—800 barillets, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 30 déc 36, rue Poydras.

PLATS Côtes et épaules 1re. qualité, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 30 déc 36, rue Poydras

WHISKEY—300 barils whiskey, rectifié en débarquement, à vendre par MAHARD & BRO., 38 N. Levée. 30 d

FARINE—400 barils superfine en débarquement d'un flat boat, à vendre par MAHARD & BRO., 38 N. Levée. 30 d

250 barils whiskey rectifié en magasin, et en débarquement à vendre par CONVERSE & Co, 53 N. Levée. 30 d

POIVRE—100 sacs poivre à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 30 déc

HARICOTS—100 barils de très bonne qualité à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 30 déc

CAFE—1400 sacs nouvelle récolte reçus de Rio à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 30 déc

TOILE et corde d'emballage—100 pièces toile d'emballage du Kentucky, 200 do d'Ecosse, 200 do du Nord à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 30 déc

SUCRE—175 boucauts sur une habitation au-dessus de cette ville, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 30 déc 94, Poydras.

INSTITUTION DIRIGEE PAR M. LE COLONEL C. CUVELLIER.

L'OUVERTURE des classes, que des circonstances particulières ont retardée de quelques mois, aura lieu définitivement le 2 janvier 1841. L'enseignement sera organisé de manière que les élèves qui suivront ce cours pourront commencer ou se livrer à l'étude des hautes sciences dans des établissements d'un ordre plus élevé, tels que collèges, militaires, écoles etc., etc.

On y enseignera, 1o. La lecture, l'écriture,

2o. L'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie.

3o. Cours de physique élémentaire.

4o. Géographie et l'histoire.

5o. Langues latine et grecque, française et anglaise.

Des professeurs d'une longue expérience dans la carrière de l'enseignement, et d'un mérite reconnu dans leur spécialité seront attachés à cet établissement.

L'existence d'une discipline ferme et éclairée étant une des conditions les plus essentielles, pour assurer une bonne éducation, ainsi que le succès des études, le directeur en cette institution, décidé à l'imposer (comme par le passé) et ne voulant pas avoir à la maintenir par des moyens rigoureux, se détermine à n'admettre aucun élève au-dessous de l'âge de 14 ans.

Selon la coutume établie depuis long temps dans cette maison, et aussi ceux qui ont leurs [illegible] de travail et de récréation seront ainsi distribuées:

HEURES.

de 7 à 8 étude.
8 à 9 déjeuner et récréation
9 à 11 1-2 classe.
11 1-2 à 1 h. récréation.
1 h. à 2 dîner et récréation.
2 à 3 étude.
3 à 4 1-2 classe.
4 1-2 à 5 souper et récréation.

Pour éloigner tout ce qui aurait une tendance à troubler l'ordre de l'enseignement et détourner l'attention des élèves pendant les heures de travail, les jours d'arts d'agrément n'auront lieu que pendant les heures de récréation.

Toutes les croyances religieuses seront scrupuleusement respectées; toute discussion sur le dogme, serait sévèrement interdite et aucun chef d'un établissement de ce genre ne s'y permettra [illegible].

Prix pour les externes.

Classe élémentaire	$5
Classe supérieure	8
Avec étude de géométrie [illegible]	10
Pensionnaires	25 par mois payables par trimestre et d'avance.
Demi-pensionnaires	15 payables à la fin de chaque mois.

Une réduction de $50 sur le montant annuel de la pension aura lieu lorsque deux enfants de la même famille rentreront dans l'établissement; cette réduction sera de $100 pour 3 enfants.

Dans aucun cas il ne sera rien remboursé sur le montant d'un trimestre, excepté dans celui ou les élèves d'une haute gravité obligeraient le directeur à inviter les parents à retirer leur enfant.

Monsieur Cuvellier, pendant les vingt années qu'il a dirigé cet établissement, ayant élevé les enfants d'un grand nombre de familles notables du pays et de l'étranger, ne croit pas qu'il soit absolument nécessaire d'entrer dans de plus longs détails.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux rue Moreau, entre les rues du 1841 et St. Ferdinand, 3me municipalité. 17 d—1m 3ps

COURS CLASSIQUE & COMMERCIAL

Encoignure des rues de Chartres et Toulouse.

Nouvelle-Orléans.

MR. BUFFET, [illegible] a l'honneur d'informer les familles de la Nouvelle-Orléans qu'il ouvrira un pensionnat [illegible] pour l'éducation des jeunes gens.

[illegible]

AVIS AU [illegible] CARROLLTON

LES [illegible]

CONDITIONS [illegible]

[illegible] NICOL [illegible] BARRAUD

BANQUE DE CITE

[illegible] PALFREY, Caissier.

[illegible] [illegible] BARELLI & Co. [illegible] Commerce

MARCHANDISES [illegible] BARELLI & Co. [illegible]

MARCHANDISES [illegible] BARELLI & Co. [illegible] Commune

EAU [illegible] BARELLI & Co. [illegible]

BEURRE [illegible] HENRY FULLER, 42 rue Poydras

HUILE [illegible] W. HENRY FULLER, 42 rue Poydras

HUILE [illegible] W. HENRY FULLER, 42 rue Poydras

CAFE [illegible] W. HENRY FULLER, 42 rue Poydras

TOILES [illegible] W. HENRY FULLER, 42 rue Poydras

CAFE de la Havane—[illegible] en débarquement et à vendre par A. DURAND, 9, Bienville.

CIGARES de la Havane [illegible] A. DURAND, 9, Bienville

CLARET [illegible] A. DURAND, 9, Bienville.

MOUSSELINE [illegible] WM. FREHN, 56, Douane.

BAS [illegible] WM. FREHN, 56, Douane.

PLATILLES et Bretagnes [illegible] WILLIAM FREHN, 56, Douane

PIERRES pour du Yorkshire [illegible] WILLIAM FREHN, 56, Douane

BLANC de Plomb [illegible] N. MORRISON, 11 rue des Magasins

DROGUES et Médecines—En débarquement des navires [illegible] un grand assortiment de drogues et médecines fraîches, qu'on offre à vendre à bas prix. N. MORRISON, 11, Magasins.

MAGASIN D'ENTREPOT—Le soussigné a de vastes [illegible] Tchoupitoulas [illegible] CHARLES BYRNE, 158, Tchoupitoulas.

[illegible] Pieds d'arbres à fruits et d'ornement, graines de jardins fraîches. Le soussigné vient de recevoir [illegible] pêchers, pommiers, poiriers, [illegible] [illegible] jacinthes et tulipes [illegible] PRINGLES.

GRAINES DE JARDIN fraîches, garanties, de la [illegible]

[illegible] VINN, 17, rue de la Commune.

MAGASIN DE GRAINES [illegible] rue du Canal, No. 12 [illegible] GRAINES DE JARDINAGE ET DE FERME [illegible]

SAVON—[illegible]

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er district judiciaire—Le 12 décembre 1840—Présent l'honorable Juge J. M. Buchanan, J. M. Bradwell et autres, vs. C. H. Sterns—Sur opposition à la demande [illegible] de M. H. Lockett, conseil de W. [illegible] C. H. Sterns et sur la présentation d'un second tableau provisoire de distribution; il est ordonné par la cour que les créanciers du dit [illegible] et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, devront dans les dix jours de la présente publication, déduire les motifs qu'ils auraient à opposer à l'homologation du dit second tableau provisoire de distribution.

Extrait des minutes.

P. LE BLANC, dép. Greffier. 24 d—10j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—[illegible] Allain et Trémoulet contre les créanciers de V. Allain junior et de Cyprien A. Trémoulet, 10 décembre 1840.—La cession des biens des pétitionnaires est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de F. Grima not. pub., le 13 Janvier 1841, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour, 10 décembre 1840.

11 déc—2 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 21 décembre 1840.—F. Dutempliers, ses créanciers, No. 13,342—La cession de biens par le pétitionnaire est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu en l'étude de Laroque Turgeau, not. public, lundi, 4 janvier 1841, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable; il est en outre ordonné que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire seront suspendues. Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier. ARMAND DUYOL, Député Greffier. 23 déc—2

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Victor Montilly contre ses créanciers—No. 1979.—La cession de biens de l'insolvable a été acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Il a été ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu à l'étude de Mr. Jules Mossy, notaire public, le Lundi 4 janvier prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et il a été de plus ordonné que toutes poursuites judiciaires seraient suspendues contre sa personne et ses biens du dit insolvable.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour. 22 déc—3 en 10j. P. LEBLANC, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Isidore Wm. Justamond contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu en l'étude de Théodore Seghers, not. public, lundi onzième jour de janvier prochain, à dix heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce huit décembre 1840.

9 déc—3 en 10j W. F. LEWIS, dép. greffier.

John L. Lewis et autres vs. William McQueen, pour un abandon forcé.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 13,519—Les créanciers de William McQueen sont par le présent notifiés d'avoir à se présenter en l'étude de Mr. H. P. Caire, notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi, 4 de janvier 1841, à 11 heures du matin, à l'effet de prendre en considération le contenu de la pétition enregistrée ce jour dans la Cour susdite, dont copie est ci-jointe; en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens soient suspendues. Mr. John Claiborne est nommé pour représenter les créanciers absents du dit McQueen, dans cette cause.

Par ordre de la Cour.

Ce 26 Novembre 1840. P. LE BLANC, Député Greffier. 27 nov—5ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—Loyal Case et ses créanciers, No. 3276.

21 décembre 1840.

La cession de biens par le pétitionnaire est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu en l'étude de Wm. Christy notaire public, le 23 janvier 1841, à 10 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable; il est en même temps ordonné que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire seront suspendues.

En outre, il est ordonné que Mr. Theo. H. McCaleb, est nommé dans cette affaire pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.

11 déc—2ps Ed. GARDERE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—Benjamin Florance contre ses créanciers—No. 3248—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu en l'étude de Mr. Davis L. McCay, notaire public, Mardi 5 janvier 1841, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, il est de plus ordonné que toutes poursuites judiciaires sont suspendues contre la personne et les biens du dit pétitionnaire.

Nouvelle Orléans, le 19 décembre 1840.

(Signé) J. WATTS juge.

Pour copie conforme, JNO. J. HOLLAND, 22 déc—3 en 10j dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No. 11,366—B. J. Carr contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du cédule dans le procès et il est ordonné que la cession des biens de l'insolvable est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une assemblée desdits créanciers sera tenue dans l'étude d'Horatio Davis, notaire public en cette ville, lundi le 18 janvier prochain, à 10 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable; que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues, et enfin que Benjamin Lowndes soit nommé pour représenter les créanciers absents dans ce procès.

Par ordre de la Cour—ce 11 décembre A. D.

11 déc—3ps P. LEBLANC, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 21 décembre 1840—Henry E. Lawrence & Alexandre Legendre, ex liers et créanciers et les créanciers de Lawrence et Legendre—No. [illegible] Sur motion de Louis Eymar, conseil des syndics des dits créanciers, et sur la présentation de deux tableaux séparés de distribution dont un pour les créanciers de H. E. Lawrence et l'autre pour les créanciers de Lawrence et Legendre; il est ordonné par la cour à toutes les personnes intéressées dans cette affaire de, dans les dix jours qui suivront la présente publication, déduire les motifs pour lesquels les dits tableaux ne seraient pas homologués et les fonds distribués.

Extrait des minutes, tout du greffier, Nouvelle Orléans le 21 décembre 1840.

22 déc—3 en 10j A. GUYOL, dép. Greffier.

ETAT de la Louisiane—Cour du premier district judiciaire—Willis Alston, actuellement détenu contre ses créanciers—Il est par les présentes notifié aux créanciers de Willis Alston de se présenter à la cour, jeudi le 14 janvier prochain, à 10 heures A. M. afin de déduire les raisons pour lesquels ledit Sr. Willis Alston ne jouirait pas du bénéfice que lui accorde les lois aux débiteurs détenus pour dettes; Seth Barton est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite cour, Ce 23 décembre 1840.

23 déc—3ps P. LEBLANC, Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Peter H. Hayden, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse de Jefferson la propriété ci-après décrite, [illegible] de cette Cour en la vente en conformité à l'acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, [illegible] ces présentes [illegible]

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le quatrième jour de Mai de l'année 1840, en vertu d'un ordre de cette Cour rendu le 18 décembre de l'année 1839, dans l'affaire de John Crawford contre ses créanciers ou les créanciers de Crawford et Vernaudt, No. [illegible], du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Hayden s'est rendu acquéreur, pour le prix de cent quarante et une piastres payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire, savoir:

Six lots de terre situés à Carrollton, dans la paroisse Jefferson, désignés sur un plan dressé par Hiram Grove, ingénieur civil, ne portant aucune date, et déposé en l'étude de William Boswell notaire, par les numéros 6, 7, 8, 9, 10 et 22 dans l'îlet marqué A, compris entre les rues Second, Groves, Pillary et Adams, et ayant les dimensions suivantes: les lots numéros 6, 7, et 8, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Seconde sur 120 pieds de profondeur; les lots numéros 9 et 10 [illegible] de face à la rue Seconde, sur 120 pieds de profondeur, et faisant la rue Adams, dont il forme l'encoignure. Le lot numéro 10 mesure 30 pieds sur la rue Adams, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur; et le lot numéro 22 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur, ensemble toutes les améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, [illegible] appartenant d'une manière quelconque.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la cour susdite, ce 14 Décembre 1840.

P. LEBLANC, Dép. Greffier. 16 déc.—3 fen 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que les Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, se sont adressés au shérif de cette Cour en [illegible] que la vente a été faite en conformité à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres de acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées [illegible] de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme, en l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, [illegible] cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 16ème jour de mars de l'année 1840, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 20 de septembre de l'année 1839 dans l'affaire de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans vs. John Rice et M. W. Hoffman, No. [illegible] du docket de cette Cour, à laquelle vente ladite Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans s'est rendue acquéreur pour le prix de vingt un mille piastres payables dans [illegible] de crédit.

La première propriété décrite pour la somme de deux mille piastres; la seconde pour celle de dix mille piastres; la troisième pour celle de dix neuf mille piastres, et de la dernière [illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

1o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, désigné sur un plan levé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de W. Boswell, notaire, le 19 juin 1840, par la lettre A, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue St. Jean entre les rues Gravier et Perdido, sur 119 pieds 10 pouces de profondeur d'un côté, et 119 pieds 9 pouces de l'autre avec toutes les améliorations &c. qui s'y trouvent.

2o. Un lot de terre situé dans le même faubourg, sur la rue St. Jean, entre les rues Gravier et Perdido, et mesurant 120 pieds de face sur [illegible] pieds de profondeur.

3o. Deux lots de terre désignés sur le plan susdit par les lettres C et D. Le lot C, ayant mesure française, par pieds de face à la rue St. Jean, sur une profondeur de 119 pieds 8 1/2 pouces d'un côté et 119 pieds 7 1/2 pouces de l'autre; le lot D, mesure au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Jean, sur 119 pieds 7 1/2 pouces de profondeur d'un côté, et 119 pieds 6 pouces de l'autre, ensemble toutes les améliorations qui y appartiennent, &c.

4o. Un lot de terre situé dans la même rue sur ledit plan, ayant 30 pieds de face à la rue St. Jean, sur 119 pieds 9 pouces de profondeur d'un côté et 119 pieds 8 1/2 pouces de l'autre, avec toutes les améliorations &c.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 1er décembre 1840.

23 déc—2 en 30 j. LE BLANC, député greffier.

VINS, EAU-DE-VIE, LIQUEURS, etc.—En débarquement du navire Lubeck, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:

115 demi, quarts de chandlere, pipes eau de vie, du cognac, et champagne des marques de Pinet Castillon & Co., Dupuy et Duson.

100 caisses prunes [illegible] jarres, 50 caisses cerises à l'eau de vie.

250 barriques et [illegible] barriques, vin rouge, diverses marques.

100 barils vinaigre blanc.

100 paniers champagne supérieur (lag cabin brand).

1000 caisses vin de diverses qualités.

2300 paniers [illegible] et superfins de Champion et Chauvet, en [illegible] de 25 paniers.

600 milliers bouchons assortis, en sacs de 600 bouchons.

200 caisses liqueurs [illegible]

50 do absynthe Suisse.

100 paniers [illegible] 10 barils Barsac, etc.

F. JORDY, 118 Royale.

BIJOUTERIE nouvelle—Dernièrement arrivé, rue de Chartres No. 15, grande variété de Bijouterie nouvelle se composant de montres pour Dames et pour hommes, chaînes de sûreté en or, chaînes de montres, cachets et clefs, bracelets et anneaux, médaillons, et ornements pour le cou, broches montées et camées, une collection variée de broches, [illegible] et autres bijoux, à vendre par HYDE & GOODRICH, 31 déc 15, rue de Chartres